

PROCES VERBAL de la réunion du Conseil municipal du 27 septembre 2022 à 18 h 30

Date de Convocation : 21 septembre 2022

Présidence : AVE Annie

Secrétaire de séance : BETRENCOURT Marie

Nombre d'élus en exercice : 13

Nombre d'élus présents : 9/13

AVE Annie, RICHE Sylvain, VOORSPOELS Didier, DESSERTY Gérard, TOTH Dominique, CORNET Laurence, GELDHOF Thérèse, BETRENCOURT Marie, MARTIN Joël.

Nombre d'absents excusés : 4 /13

CANDELIER Julien, CHCEUR Valérie, POTEAU Ludovic, BETRENCOURT Patricia

Votants : 9/13

Ordre du Jour de la séance

Information décisions du Maire n° 5/ 2022 et 6 /2022

2022 07 01 : Création d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe

2022 07 02 : Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe

2022 07 03 : Création d'un poste d'agent de maîtrise.

2022 07 04 : Création d'un poste d'attaché

2022 07 05 : Aménagement au droit de la mairie- Gros œuvre

2022 07 06 : Aménagement au droit de la mairie – Electricité

2022 07 07 : Travaux de sécurité.

Questions diverses.

La séance a été déclarée ouverte à 18 h 40 avec 9 membres présents.

Le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité le compte rendu de la réunion du 26 juillet 2022.

Délibérations adoptées

2022 07 01	Création d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe			Rapporteur : Annie AVE
VOTES	Pour 9	Contre 00	Abstention 00	Ne participe pas au vote 00

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que conformément à l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, Madame le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un emploi d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe pour assurer les missions d'entretien des locaux, gestion de la cantine et des garderies.

Après avoir entendu Madame le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DECIDE

- La création, à compter du **1^{er} octobre 2022**, d'un emploi permanent d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe, à temps non complet à raison de 20 h 00 par semaine (20/35 ème).

PRECISE

- Que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

ADOpte à l'unanimité des membres présents.

2022 07 02		Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe		Rapporteur : Annie AVE
VOTES	Pour 9	Contre 00	Abstention 00	Ne participe pas au vote 00

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que conformément à l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, Madame le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un emploi d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe pour assurer les missions de secrétariat de Mairie.

Après avoir entendu Madame le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DECIDE

- La création, à compter du **1^{er} décembre 2022**, d'un emploi permanent d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps non complet à raison de 20 h 00 par semaine (20/35 ème).

PRECISE

- Que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

ADOpte, à l'unanimité des membres présents.

2022 07 03		Création d'un poste d'agent de maîtrise		Rapporteur : Annie AVE
VOTES	Pour 9	Contre 00	Abstention 00	Ne participe pas au vote 00

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que conformément à l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, Madame le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un emploi d'Agent de Maîtrise.

Après avoir entendu Madame le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DECIDE

- La création, à compter du **1^{er} décembre 2022**, d'un emploi permanent d'Agent de Maîtrise à temps complet.

PRECISE

- Que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

ADOpte, à l'unanimité des membres présents.

2022 07 04		Création d'un poste d'attaché		Rapporteur : Annie AVE
VOTES	Pour 9	Contre 00	Abstention 00	Ne participe pas au vote 00

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que conformément à l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, Madame le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un emploi d'Attaché.

Après avoir entendu Madame le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DECIDE

- La création, à compter du **1^{er} décembre 2022**, d'un emploi permanent d'Attaché à temps non complet à raison de 32 h par semaine (32/35 ème)

PRECISE

- Que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

ADOpte à l'unanimité des membres présents.

2022 07 05		Aménagement au droit de la mairie – Gros oeuvre		Rapporteur : Annie AVE
VOTES	Pour 9	Contre 00	Abstention 00	Ne participe pas au vote 00

Madame le Maire donne connaissance à l'assemblée des divers devis reçus par le maître d'oeuvre pour les aménagements au droit de la mairie.

Travaux gros oeuvre :

- | | |
|--|-----------------|
| - SORRIAUX , Haspres (avec escalier en pierres reconstituées) | 24 670,07 € H.T |
| - DESCAMPS TP, Caudry (avec escaliers en pierre bleue) | 24 710,90 € H.T |
| - EIFFAGE, Marly (avec escaliers en pierre bleue) | 39 867,60 € H.T |
| - ID VERDE, Bouchain (avec escaliers en pierre bleue) | 31 470,00 € H.T |

Le Conseil Municipal

- Décide de retenir la proposition de la société DESCAMPS TP de Caudry pour un montant H.T. de **24 710,90 €**.
- Autorise Mme le Maire à signer le devis et tous les documents concernant cette affaire.
- Adopte à l'unanimité des membres présents.

2022 07 06		Aménagement au droit de la mairie - Electricité		Rapporteur : Annie AVE
VOTES	Pour 9	Contre 00	Abstention 00	Ne participe pas au vote 00

Madame le Maire donne connaissance à l'assemblée des divers devis reçus par le maître d'oeuvre pour les aménagement au droit de la mairie.

Travaux électricité :

- SARL AVICA , Somain 9 199,65 € H.T.
- LEFEVRE-ELEC, Bouchain 9 097,90 € H.T.

Le Conseil Municipal

- Décide de retenir la proposition de la Société LEFEVRE-ELEC de Bouchain pour un montant H.T. de **9 097,90 €.**
- Autorise Madame le Maire à signer le devis et tous les documents concernant cette affaire.
- Adopte à l'unanimité des membres présents.

2022 07 07		Travaux de sécurité		Rapporteur : Annie AVE
VOTES	Pour 9	Contre 00	Abstention 00	Ne participe pas au vote 00

Madame le Maire donne connaissance à l'assemblée des divers devis reçus par le maître d'oeuvre pour les aménagement de sécurité :

Travaux électricité :

- SARL AVICA , Somain 5 758,78 € H.T.
- LEFEVRE-ELEC, Bouchain 5 066,73 € H.T.

Panneaux de signalisation :

- AISNE APPLICATION, Blesmes 2 800,00 € H.T

Le Conseil Municipal :

- Décide de retenir la proposition de la Société LEFEVRE-ELEC de Bouchain pour un montant H.T. de **5 066,73 €,**
- Décide de retenir la proposition de la Société AISNE APPLICATION de Blesmes pour un montant H.T **2 800,00 €.**
- Autorise Madame le Maire à signer les devis et tous les documents concernant cette affaire.
- Adopte à l'unanimité des membres présents.

DIVERS :

Madame le Maire informe l'assemblée que Monsieur SORRIAUX Jean Pierre, locataire du 31 rue du Docteur calmette (étage) à Wasnes au bac, souhaite quitter son logement le 01/10/2022.

Le Conseil Municipal demande qu'un état des lieux soit effectué par un huissier.

Chemin piétonnier vers le cimetière :

Etant donné que le projet demande un plus grand diamètre de busage, des discussions sont en cours pour échanger des terres du CCAS avec l'agriculteur afin de pouvoir enfin réaliser le projet.

Eaux pluviales :

Noréade envisage des travaux pour déconnecter les eaux pluviales du réseau d'assainissement existant sur une partie de la Rue du docteur Calmette afin d'éviter des débordements d'eaux usées vers les marais lors de fortes pluies.

Les eaux de pluie seraient redirigées directement vers le fossé. Le coût des travaux serait partagé entre Noréade et la Commune.

Il est nécessaire pour cela de trouver un endroit pour passer un busage.

Plusieurs pistes sont à l'étude.

La séance est levée à 20 H 35